

ORDONNANCE N°72-32 du 28 septembre 1972

portant fixation des grandes orientations du Gouvernement en matière économique et financière.

LE CONSEIL PRÉSIDENTIEL

VU la Déclaration du 30 avril 1970, instituant un conseil Présidentiel ;
VU l'Ordonnance n° 70-34/CP du 7 mai 1970, portant Charte du Conseil Présidentiel ;
VU le Décret n° 70-81/CP du 7 mai 1970, portant formation du Gouvernement et le décret n° 71-149 du 4 août 1971 qui l'a modifié ;
Le Conseil des Ministres entendu,

O R D O N N E

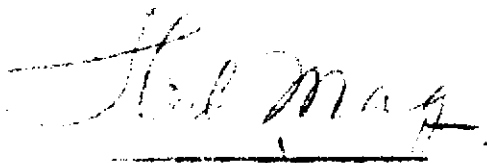
ARTICLE 1er : Les recommandations du Séminaire sur les Problèmes Economiques et Financiers tenu à Cotonou du 4 au 12 Août 1972 constituent les grandes orientations du Gouvernement en matière économique et financière pour la période 1972 - 1976.

ARTICLE 2.- Le Budget de l'Etat et le Plan quadriennal de Développement économique et social devront respecter rigoureusement les dispositions de la présente Ordonnance.

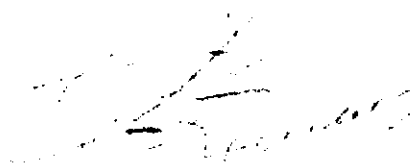
ARTICLE 3.- La présente ordonnance sera exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à COTONOU, le 28 septembre 1972

Par le Conseil Présidentiel



Hubert MAGA



Justin AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliatiions : PCP 15 - MCP 6 - CS 6 - ACN 4 - MF 5 - MEP 5 - Ministères 10 - HC 6 - DB 2 - DEP-DGAJL-Dtion Stat. 6 - ACDN-CEDN-DN 3 - IAA-DCCT-IGF-Gde Chanc.-CNI 5 - JORD 1;